



La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Evelyne FAUGEROLLE	Collège Les Lesques à LEPARRE Elue à la CAPA des certifiés
Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
Laurence NAUMOT	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés
Vincent FAUVEL	Collège Anatole France à CADILLAC Elu à la CAPA des certifiés
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPN des Certifiés
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°3
5 juin 2012



CAPA accès à la Hors Classe des certifiés

La CAPA se tiendra **le jeudi 7 juin**. Le contingent attribué à l'académie de Bordeaux a été fixé à 416 promotions. L'an passé, il était de 428 ; le pourcentage du nombre de promouvables reste identique à celui de 2011 (7,2 %), le nombre de collègues à partir du 7ème échelon est en baisse.

La fiche de suivi adressée par le SE-UNSA doit nous être retournée si ce n'est déjà fait.

Chaque collègue sera prévenu à l'issue de la CAPA.

Mouvement Intra-académique

Calendrier prévisionnel des CAPA et FPMA

Mardi 19 juin : ouverture

Mercredi 20 juin :

A partir de 9 h : Espagnol, Histoire géo, Documentation, SES, STMS

A partir de 14 h : Eco Gestion, Philosophie, Arts Plastiques, Lettres Modernes, Lettres Classiques

Jeudi 21 juin :

A partir de 9 h : PEPS

A partir de 14 h : Sciences Physiques, SVT, Biochimie, Technologie, STI, Education Musicale

Vendredi 22 juin :

A partir de 9 h : Mathématiques, Anglais, Langues rares

L'ordre de passage des disciplines est susceptible d'être modifié.

HSA, HSE

Informations : cliquer [ICI](#).

Depuis 1999, une seule HSA peut être imposée à un enseignant exerçant à temps plein.

Maxima et minima de services

Les réductions et majorations possibles des maxima de service		
Motifs	Modification	Conditions d'octroi
Classe à faible effectif	Majoration d'1h	Plus de 8h de cours avec des classes de moins de 20 élèves (10h pour les professeurs d'EPS).
Classe à effectif surchargé	Diminution d'1h	8h, ou plus de 8h, avec un nombre d'élèves compris entre 36 et 40 (10h pour l'EPS).
	Diminution de 2h	8h ou plus avec plus de 40 élèves hors EPS. 6h si service partagé en CPGE.
Heure de première chaire	Diminution d'1h	Au moins 6h dans une classe de première, terminale ou BTS. Les heures données dans deux divisions d'une même classe ne compte qu'une fois.
Professeur enseignant la physique ou chimie ou les SVT (heure dite «de vaisselle»)	Diminution d'1h	Si aucun professeur n'est attaché au labo ni aucun personnel affecté à son entretien, la décharge est accordée aux enseignants qui donnent au moins 8h en SVT ou physique-chimie. Elle ne peut être cumulée avec l'heure de décharge pour un professeur chargé du laboratoire..
Professeur sur plusieurs établissements	Minoration d'1h	<ul style="list-style-type: none">• Deux établissements de communes non limitrophes si le temps de déplacement hebdomadaire est supérieur à 2h (avec accord rectoral).• Trois établissements.
Professeur chargé du cabinet d'histoire-géo	Diminution d'1/2h ou d'1h	Un professeur par établissement, 1h de décharge ou 1/2h de décharge peut être attribuée si l'importance de l'établissement le justifie.
Professeur chargé du laboratoire de sciences physiques ou SVT	Diminution d'1h	Cette décharge est de droit dans les lycées. S'il existe plusieurs laboratoires, il peut y avoir plusieurs décharges. Dans les collèges, cette décharge peut être accordée au professeur chargé du laboratoire si le recteur juge que l'importance de l'établissement le justifie.
Professeur chargé du laboratoire de technologie	Diminution d'1h	Dans les collèges, un professeur peut être chargé du laboratoire de technologie et bénéficier de la décharge si la technologie est enseignée dans au moins six sections de l'établissement.
Professeur chargé de la salle multimédia de langues vivantes	Diminution d'1h	S'il y a au moins six ordinateurs dans la salle multimédia de langues vivantes.
CPGE et STS	Pondération	En cas de service partagé, les heures effectuées comptent pour 1h30 en CPGE et 1h15 en STS.

Examens

- Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes (BO n°21 du 26 mai 2011)
- Baccalauréat, déroulement et suivi des épreuves (BO n°15 du 12 avril 2012)
- Charte de déontologie (BO n°15 du 12 avril 2012)
- Indemnités relatives à la participation aux jurys des concours et examens : cliquer [ICI](#)

Pour informations complémentaires, contacter la section.

Concours : inscription

- Inscriptions aux concours (externe et interne) par interne
 - concours externe **du mardi 29 mai 2012 (12 h) au mardi 10 juillet (17 h)** heure de Paris
 - concours interne **du jeudi 13 septembre 2012 (12 h) au jeudi 25 octobre (17 h)**

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>